

Anna Lobaczewska

R.O.R.I.J. – Ruch obrony Rodziny i Jednostki, Pologne (Lublin)

(Association pour la Défense de la Famille et de l'Individu)

En Pologne, les activités des Églises et associations religieuses sont régies par la **Loi sur la liberté de conscience et de religion**, modifiée le 9 février 2023. En vertu de cette loi, toute association religieuse peut être enregistrée si elle remplit certaines conditions. L'une d'elles est de présenter une liste confirmée de 100 personnes déclarant leur appartenance. Cependant, une association religieuse peut être radiée du registre conformément à l'article 36a de cette loi lorsqu'il est constaté que ses activités sont contraires aux dispositions de la loi ou de ses statuts. En pratique, aucune association religieuse n'a encore été radiée pour ce motif. Prouver qu'une activité est destructrice et non conforme aux documents déposés s'avère très difficile. La loi exclut de la catégorie « Églises et associations religieuses » les groupes qui exercent leur influence par la recherche et les expériences psychologiques.

Le danger d'un abus de la notion d'Église ou d'organisation religieuse à des fins contraires aux principes de la liberté religieuse a été identifié.

Malgré cette disposition, les tribunaux, craignant de violer la liberté religieuse, ignorent souvent cet aspect essentiel dans diverses affaires judiciaires : divorces, droit de la famille, pensions alimentaires et garde d'enfants.

Il y a donc besoin d'une loi supplémentaire sur la **psychomanipulation**, d'une meilleure connaissance des activités de divers groupes destructeurs, ainsi que d'un soutien de l'État aux associations comme la nôtre et aux centres d'information.

Actuellement, la question des sectes n'est pas discutée dans la vie sociale ni dans les médias. Occasionnellement apparaissent des sujets liés aux activités destructrices de certains groupes pseudo-religieux ou pseudo-thérapeutiques.

Il n'existe pas de recherche détaillée sur le nombre de groupes destructeurs actifs. On estime aujourd'hui qu'il y a environ **200 sectes en Pologne** et qu'environ **80 000 personnes**, en comptant les familles, se trouvent dans leur sphère d'influence. C'est un chiffre peu fiable, fourni par divers centres spécialisés.

Entre 1993 et 2000, plusieurs affaires judiciaires ont été liées aux activités destructrices de sectes. L'Institut de la Connaissance de l'Identité – Mission Czaitania a accusé la présidente du Mouvement pour la protection de la famille et de l'individu de diffuser des mensonges dans la presse, à la radio et à la télévision à propos de ses activités. Durant cette période, des affaires très médiatisées concernaient la secte *Heaven*, dont les dirigeants n'ont pas été poursuivis pour activités destructrices, mais pour vol de bois, ce qui les a conduits en détention pendant plusieurs mois. Une étudiante en pédagogie a été interdite d'exercer sa profession en raison de l'enlèvement de jeunes filles mineures pour les amener dans une secte.

La mère d'une jeune fille qui s'est suicidée a accusé les dirigeants de la secte *Heaven* de ne pas avoir porté assistance et même de l'avoir encouragée à se suicider. Malheureusement, le tribunal n'a reconnu aucune responsabilité de leur part et a classé l'affaire.

Il y a eu et il y a encore actuellement des procès portant sur : pensions alimentaires, attribution de l'autorité parentale, divorces, extorsions de biens, menaces à la vie et à la santé — toutes liées aux activités de sectes qui, en utilisant des techniques manipulatrices, rendent leurs membres dépendants et les exploitent. Depuis 2000, les signalements concernent surtout la manipulation d'adultes, souvent l'un des conjoints qui quitte sa famille pour rejoindre une secte. Dans tous les

procès, les tribunaux n'ont pas pris en compte la psychomanipulation ni la dépendance mentale. Ils ne se réfèrent pas non plus à des règlements définissant les activités destructrices des sectes, car de tels règlements n'existent pas dans notre législation.

En Pologne, de plus en plus de concepts éducatifs et thérapeutiques apparaissent, transmettant des demi-vérités métaphysiques et théologiques sous couvert scientifique. Divers groupes destructeurs opèrent sous le masque de formations thérapeutiques ou d'entreprises vendant des cosmétiques, des médicaments ou des produits de nettoyage naturels.

Les formations proposées dans le domaine du commerce ou de l'éducation servent souvent à extorquer de l'argent, en incitant les participants à poursuivre leur formation dans des stages ultérieurs, très coûteux, recommandés par un thérapeute ou guérisseur « référent ». Ces dirigeants n'ont souvent pas les qualifications nécessaires pour promouvoir leurs pseudo-méthodes de guérison de l'âme et du corps.

La demande de conseils et de thérapies liés aux difficultés de la vie est immense. Ceux qui cherchent de l'aide ne peuvent ni vérifier ni évaluer les thérapies ou pseudo-thérapies qui leur sont proposées.

Parmi les méthodes utilisées : musique mystique, fixation du regard dans un miroir, hypnose, giration, battements réguliers de tambour, techniques respiratoires occultes, *rebirthing*, régressions, postures de yoga, appareils de relaxation cérébrale, auto-hypnose, danses occultes tournoyantes, lits de relaxation, utilisation de cristaux comme transmetteurs des corps astraux.

Il y aurait environ **100 000 guérisseurs** en Pologne. Depuis 2005, nous constatons une augmentation des consultations concernant le mouvement New Age, caractérisé par son éclectisme : il emprunte ses pratiques et idées à de nombreuses sources, par exemple divers systèmes religieux et philosophiques, plusieurs courants de psychologie, ainsi que des traditions occultes, chamaniques, voire à la physique moderne.

De plus en plus de groupes apparaissent, se détachant des Églises catholique et protestante, s'enregistrant ou non, et présentant les caractéristiques de sectes (nous en avons plusieurs exemples dans notre association). Des écoles se créent où sont enseignées des techniques occultes, organisées en réseau pyramidal de cours visant à soutirer un maximum d'argent aux clients.

On observe aussi une multiplication de groupes musicaux promouvant le satanisme qui, sous couvert de liberté d'expression et de liberté artistique, transmettent à des jeunes esprits fragiles et encore en formation des messages valorisant la mort comme solution aux problèmes de la vie et prônant la haine du christianisme. Certains membres du mouvement sataniste créent des cercles d'« initiation supérieure » fermés, bénéficiant de la vente de gadgets sataniques et du trafic de drogues.

En Pologne, les autorités et les parlementaires ne s'intéressent pas à la mise en place de régulations légales ni à l'aide aux victimes de sectes. L'aide et la prise en charge des victimes reposent uniquement sur la famille.